

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	12 décembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	12 décembre 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ (arrivée 19 h 24), Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**OBJET : Rapport d'activité 2022 lie à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la ville de VILLEPARISIS**

**Le Conseil Municipal,**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 19 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu la délibération du 22 Février 2017, la Ville a délégué à la société Loiseau Marchés du Groupe Cordonnier la gestion du service public d'exploitation halle et marchés forains. Le contrat a pris effet le 24 mars 2017 et s'est prolongé jusqu'au 30 avril 2023.

Vu le rapport d'activité de la Société Loiseau du Groupe Cordonnier relatif à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la ville de Villeparisis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'importance de rédiger un rapport d'activité lié à la délégation de l'exploitation du service public que la halle et le marché forain de la ville de Villeparisis,

Entendu l'exposé de Madame Nassera ZOUBIR, Conseillère municipale déléguée aux commerces, marchés et nouveaux arrivants,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>**

**PREND ACTE** du rapport d'activité de la Société Loiseau du Groupe Cordonnier relatif à la délégation de l'exploitation du service public halle et marchés forains de la ville de Villeparisis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Stéphane PAVILLON</b> Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231220-23\_08705-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2023  
Date de réception préfecture : 20/12/2023